

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-SIXIÈME SESSION

Documents officiels

COMMISSION POLITIQUE SPECIALE
9^e séance
tenue le
vendredi 25 octobre 1991
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 9^e SEANCE

Président : M. SCHAFER (Allemagne) (Vice-Président)

SOMMAIRE

POINT 75 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION (suite)

12/10

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.
Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées
à l'un des secrétaires généraux, compte de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2/750,
United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications sont publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

91-56787 7236U (F)

Distr. GENERALE
A/SPC/46/SR.9
8 novembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS
/...

La séance est ouverte à 10 h 25.

POINT 75 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION (suite)
(A/46/21, 449 et 582, A/SPC/46/L.5 à 8)

1. M. BOUTSKO (Ukraine) dit que les projets de résolution (A/SPC/46/L.5 et 6) peuvent être considérés comme un tournant dans les travaux du Comité de l'information et il espère qu'ils seront approuvés par consensus, permettant ainsi de dépasser ces affrontements et ces positions fondées sur l'idéologie qui marquaient le passé.
2. Il rend hommage aux travaux du Département de l'information, soulignant tout particulièrement sa coopération avec le Pool des agences de presse des pays non alignés et le rôle actif qu'il joue en faisant connaître les activités de l'ONU dans les domaines du désarmement, des droits de l'homme, du statut et du rôle de la femme dans la société. M. Boutsko apprécie nombre des publications du Département, mais estime que dans le rapport du Secrétaire général paru sous la cote A/46/449, le chapitre XV intitulé "Renforcement des centres et services d'information des Nations Unies" aurait dû contenir au moins des indications préliminaires se rapportant aux questions soulevées par certaines délégations, notamment la Pologne, la Bulgarie et le Yémen. L'intervenant demande également au Département de donner aux Etats Membres qui l'ont demandé des conseils concernant la création de centres d'information
3. Il souhaiterait avoir d'autres informations sur la composition de la table ronde qui doit réunir la presse européenne en novembre 1991 et sur la manière dont on pourrait tirer parti de la large expérience technique qu'a acquise le Département de l'information en couvrant les élections en Namibie, au Nicaragua et en Haïti, étant donné que, le 1er décembre 1991, le peuple ukrainien doit se prononcer sur l'indépendance de son pays et élire librement un président national pour la première fois de son histoire.
4. En dépit du nombre important de journalistes accrédités auprès de l'ONU, le public continue de ne pas disposer de l'information voulue sur la gamme complète des activités de l'Organisation et il convient d'intensifier les efforts pour améliorer la situation en étudiant de près les problèmes relatifs tant aux conditions dans lesquelles travaillent les correspondants des Nations Unies qu'à l'établissement et à la distribution de documents qui leur sont destinés et divers autres services que prête le Département de l'information.
5. M. CHOWDHURY (Népal) dit que son pays attache une grande importance à la liberté d'expression et a garanti constitutionnellement le droit à l'information. Les activités des médias du monde entier et l'élargissement de la diffusion de l'information ont joué un rôle capital dans le succès du mouvement mené pour restaurer la démocratie dans son pays en 1990. Son gouvernement a maintenant adopté une nouvelle loi sur la presse, qui garantit la liberté d'opinion et d'expression, ce qui devrait grandement contribuer à renforcer la démocratie.

(M. Chowdhury, Népal)

6. S'agissant de la circulation de l'information, la disparité qui existe actuellement entre pays en développement et pays développés tient au fait que les premiers n'ont pas accès à la technologie moderne : aussi l'ONU peut jouer un rôle efficace et réduire cet écart en s'attachant à promouvoir la création d'infrastructures, ainsi que le transfert de ressources humaines et de technologies dans le domaine de l'information. La délégation népalaise appuie l'appel lancé en faveur d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, se déclarant spécialement attentive aux difficultés des pays en développement, en particulier des moins avancés d'entre eux.

7. Dans la prévention des conflits et des différends, la libre circulation de l'information est un jalon majeur et à cet égard, M. Chowdhury rend hommage aux activités du Département de l'information et des centres d'information des Nations-Unies qui travaillent en coordination avec le PNUD et l'Unesco. Les centres d'information constituent un lien important avec les pays en développement et pourraient donner de précieuses indications pour évaluer les réactions du public et l'efficacité de l'action des organismes des Nations Unies. Il estime qu'il conviendrait de définir un cadre ouvert de principes et de normes à l'intention du Département et des centres d'information et de prendre des dispositions pour assurer une souplesse organique et un accès plus aisé aux mécanismes de financement.

8. Il importe au plus haut point de dispenser l'information dans les langues locales et l'orateur demande que les documents touchant le système des Nations Unies soient publiés en népalî et que cette langue figure dans le programme régional pour l'Asie de la section de la radio de l'ONU.

9. M. Chowdhury se félicite du rapport exhaustif du Secrétaire général et demande qu'une diffusion accrue de l'information sur les pays les moins avancés soit assurée grâce aux institutions des Nations Unies. Il rend hommage au rapport du Comité de l'information et aux deux projets de résolution qui y figurent, soulignant en particulier les dispositions concernant la coordination avec le PNUD et l'Unesco et le paragraphe 3 du projet de résolution B, aux termes duquel le Secrétaire général est prié de rendre compte de l'exécution d'un programme d'information à l'échelle du système touchant la Conférence de 1992 sur l'environnement et le développement.

10. M. SALAS (Mexique) dit que du fait du rôle croissant que joue l'Organisation par son action majeure dans les affaires internationales, le public s'intéresse davantage et de plus près à ses activités, que par ailleurs les progrès des techniques d'information ont permis de faire connaître partout dans le monde. La demande croissante d'information alourdit la tâche du Comité de l'information et à cet égard, il importe de mettre en place un dispositif permettant au Département de l'information et au Comité de rester en contact entre les sessions.

(M. Salas, Mexique)

11. Il faut aussi s'intéresser particulièrement aux centres d'information en tant que points de contact essentiels avec les moyens d'information des Etats Membres et éléments moteurs pour faire mieux connaître et comprendre l'action du système des Nations Unies. Le Comité de l'information devrait continuer à étudier l'implantation géographique, le financement, l'organisation interne et l'efficacité des centres, auxquels il convient de donner des directives claires et appropriées. A cet égard, M. Salas se félicite qu'il soit prévu dans le projet de résolution B de veiller à en maintenir le coefficient d'efficacité.

12. Il faut actualiser et modifier les priorités d'action du Département de l'information qui figurent au paragraphe 1 b) iii) du projet de résolution B en fonction de l'évolution des activités de l'Organisation et des événements internationaux. Enfin, le consensus qui a pu se dégager en 1990 doit plutôt stimuler l'action future que l'entraver au point de la paralyser. Le moment est venu d'assurer la libre diffusion de l'information, en respectant comme elle doit l'être la diversité culturelle, élément essentiel dans un monde en pleine mutation politique.

13. M. NEJEDLY (Tchécoslovaquie) déclare que la guerre du Golfe et les événements des jours derniers ont prouvé que l'information et la communication internationale étaient une sûre manière de protéger les droits de l'homme et la démocratie. Compte tenu de son expérience historique, la Tchécoslovaquie est bien placée pour apprécier à quel point la liberté et la véracité de l'information sont fondamentales pour l'existence de la démocratie et d'un Etat de droit. Des modifications récentes de la législation tchécoslovaque - qui seront suivies d'autres - ont donné à la population des garanties juridiques de liberté de parole et d'expression. La Tchécoslovaquie démocratique a ouvert ses frontières à la libre circulation des opinions, des idées et des informations. Dans le cadre du projet sous-régional "hexagonal", la Tchécoslovaquie est membre actif du Groupe de travail spécial sur l'information qui met au point une stratégie conjointe dans ce domaine comme dans celui de la communication.

14. L'idéologie ayant perdu son impact sur les échanges d'informations, les organisations et institutions internationales ont à nouveau l'occasion d'affirmer la nature supranationale, démocratique et indépendante de l'information. L'Organisation des Nations Unies et le Comité de l'information doivent s'attacher encore plus activement à garantir le libre échange d'informations indépendantes et pluralistes et à renforcer les capacités nationales des pays en développement en matière de communication. Ils doivent aussi faire en sorte que partout dans le monde les journalistes soient de la plus haute qualité professionnelle possible. A cet égard, la Tchécoslovaquie tient à indiquer qu'elle est prête à participer à l'élaboration d'un projet de code international de déontologie à l'usage des journalistes.

15. M. MIHOV (Bulgarie) déclare que les profonds changements qui se sont produits récemment dans différentes parties du monde ont souligné l'importance de la liberté de l'information et de la liberté d'expression des opinions. La Bulgarie est convaincue que le droit de l'individu à obtenir et diffuser l'information est un élément essentiel dans une société démocratique : sa nouvelle constitution l'a confirmé, ainsi que, plus pratiquement la contribution des médias bulgares au processus de changement démocratique. Le nouveau climat international montre éloquemment que la diffusion et le libre échange de l'information jouent un rôle toujours plus important dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

16. Sa délégation partage l'analyse suivant laquelle il est de l'intérêt de tous les membres de la communauté internationale d'éliminer les déséquilibres qui marquent actuellement la circulation de l'information. A cet égard, le Programme international de l'Unesco pour le développement de la communication mérite une attention et un appui tout particuliers. Les dispositions du projet de résolution présenté par le Comité de l'information (A/SPC/46/L.5), en particulier celles qui visent à faciliter l'accès des pays en développement aux techniques de communication de pointe, sont opportunes, utiles et pertinentes.

17. Le Département de l'information doit faire face à des tâches radicalement nouvelles au fur et à mesure que la foi grandit dans le rôle et la réputation de l'ONU. La délégation bulgare félicite le Département de son action pour relever les nouveaux défis dans le cadre contraignant d'un budget serré. Les efforts qu'il a déployés pour encourager, conjointement avec l'Unesco, l'instauration d'une presse indépendante et pluraliste constituent un aspect important de cette action. Sa délégation apprécie donc l'expérience positive du Séminaire de Windhoek, qui visait à promouvoir en Afrique une presse indépendante et pluraliste et rend hommage à des publications du Département de la qualité du World Media Handbook. Etant donné que le Département doit réagir rapidement aux événements internationaux, M. Mihov souscrit à l'idée contenue dans le projet de résolution A/SPC/46/L.6 de consultations régulières entre le Comité de l'information et le Département de l'information.

18. En conclusion, la Bulgarie considère qu'en renforçant sa coopération avec les agences et institutions internationales d'information elle ne peut que stimuler encore un processus de démocratisation réussie et attache à ce titre une particulière importance à l'ouverture d'un centre d'information des Nations Unies dans sa capitale. Une telle mesure cadrerait pleinement avec l'attachement de la Bulgarie aux principes et aux idéaux des Nations Unies et son soutien au rôle toujours plus actif de l'ONU.

19. Mme MAIKAREI (Niger) dit que sa délégation est heureuse de constater que malgré des ressources limitées, le Département de l'information est parvenu à une plus grande sensibilisation du public aux activités de l'Organisation. Elle se félicite des programmes de formation organisés par le Département,

(Mme Maikarfi, Niger)

ainsi que de la coopération qui existe entre le Département de l'information et les organisations régionales, les agences de presse des pays du tiers monde et les autres organes des Nations Unies. Elle se félicite également de la redynamisation des centres d'information des Nations Unies, mais estime qu'il est indispensable de réglementer la procédure de création de ces centres dans une perspective d'équité entre les régions. Sa délégation se déclare satisfaite des discussions qui ont eu lieu au sein du Comité de l'information et ont été couronnées de succès. Elle appuie sans réserve le projet de résolution A/SPC/46/L.5, qui met l'accent sur la nécessité d'affecter les ressources à l'amélioration de la communication sous tous ses aspects dans les pays en développement. Elle souscrit également au projet de résolution A/SPC/46/L.6.

20. En dépit de progrès récents, on est encore bien loin de voir s'instaurer un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. Il est impératif de lutter contre les inégalités considérables que l'on constate entre les pays nantis et ceux en voie de développement dans le domaine de la communication. Le Niger accorde une place de choix à l'information, dans la mesure où elle permet de sensibiliser la majorité analphabète de la population au problème du développement et s'est révélée un outil inappréciable dans la lutte contre la désertification. Toutefois, le manque de technologies modernes en matière de communication compromet la lutte menée par les autorités du pays en vue de réduire l'analphabétisme et d'arrêter la progression du désert. L'Occident doit faire preuve de plus de compréhension à l'égard des pays en développement en leur fournissant l'assistance voulue, indispensable à leur croissance économique.

21. M. SROGOFAN (Afghanistan) déclare que les changements politiques spectaculaires qui se sont produits récemment ont révélé l'extrême importance que revêtait la circulation de l'information et des nouvelles et son rôle dans le façonnement des événements. L'Organisation des Nations Unies et les Etats Membres sont confrontés à de graves problèmes économiques, sociaux et écologiques et il faut, en les abordant, accorder plus d'attention aux questions qui concernent l'information et la communication.

22. Le moment est venu de s'attaquer à l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication équitable. Dans cette perspective, la délégation afghane tient à féliciter le Département de l'information de ses travaux sur des questions aussi graves que le maintien de la paix et de la sécurité internationales, les problèmes économiques et ceux qui s'attachent à l'environnement, à la santé, aux stupéfiants et aux droits de l'homme.

23. Sa délégation appuie les deux projets de résolution et le projet de décision dont le Comité de l'information a recommandé l'adoption et qui figurent dans son rapport (A/46/21). Etant donné les changements intervenus dans le monde et à l'Organisation des Nations Unies, le Comité et le Département de l'information doivent s'adapter aux nouvelles réalités, c'est-à-dire oeuvrer énergiquement à l'instauration d'un nouvel ordre mondial

(M. Shogofan, Afghanistan)

de l'information et de la communication. Les Etats Membres et les organisations internationales doivent prêter une assistance technique et financière au Département pour lui permettre de s'acquitter d'une tâche aussi importante. C'est tout particulièrement dans les pays les moins avancés qu'en matière de communication la coopération technique et financière est nécessaire.

24. Depuis 1987, l'Afghanistan a vu apparaître des médias nouveaux et indépendants, qui ont activement soutenu les efforts déployés par l'ONU pour instaurer la paix dans le pays et procéder à sa reconstruction. Le Centre d'information des Nations Unies de Kaboul a parallèlement un rôle important à jouer et doit apporter une assistance technique aux médias afghans.

25. Mme LEGMAILA (Botswana) dit que le Département de l'information s'efforce depuis quelques années de travailler efficacement mais qu'il a besoin de crédits plus importants pour réaliser de nouveaux programmes et projets. Elle se félicite toutefois que, malgré les contraintes financières qui pèsent sur le Département, certaines campagnes d'importance vitale, comme les programmes contre l'apartheid, existent toujours. Ces programmes devraient non seulement être maintenus, mais aussi renforcés, tant sur le plan financier que sur le plan des ressources humaines, aussi longtemps que l'irréversibilité des changements en cours en Afrique du Sud n'aura pas été établie. On ne pourra proclamer la fin de l'apartheid tant que ce système n'aura pas été éliminé.

26. L'information est un facteur important dans un monde en évolution rapide et joue un rôle essentiel dans le maintien de la paix. La délégation du Botswana espère que l'ONU, par l'intermédiaire du Département de l'information, contribuera à la réalisation de cet objectif en publiant des données détaillées et impartiales sur les problèmes mondiaux. L'Organisation devrait aussi jouer un rôle de premier plan dans les efforts visant à combler le fossé qui sépare les pays développés des pays en développement s'agissant de leur capacité de diffusion de l'information. Il est essentiel à cet égard que le Département et l'Unesco coopèrent aussi étroitement que possible. L'intervenante encourage le Département à continuer de créer des centres d'information des Nations Unies partout où le besoin s'en fait sentir et à renforcer ceux qui existent déjà.

27. M. HOLGER (Chili) fait observer qu'en raison de l'influence croissante de l'Organisation, les activités d'information revêtent une importance particulière et que le rôle du Département est double : il doit non seulement diffuser des informations mais aussi recueillir les réactions et les vues de l'opinion publique mondiale et des gouvernements des Etats Membres concernant les activités de l'Organisation.

28. M. Holger est lui aussi préoccupé par le manque de ressources du Département mais considère que les rapports du Secrétaire général, du Comité de l'information et de la Secrétaire générale adjointe à l'information donnent une description complète et claire de la situation au sein de l'Organisation. Les conflits régionaux, les opérations de maintien de la paix, le désarmement,

/...

(M. Holger, Chili)

les droits de l'homme, les questions économiques et sociales, les questions relatives à l'environnement, la lutte contre l'abus des drogues et l'apartheid : toutes ces questions ont fait l'objet de comptes rendus utiles et instructifs; toutes sont mentionnées en détail dans les deux projets de résolution, dont M. Holger espère qu'ils seront adoptés par consensus.

29. L'intervenant se félicite qu'on prévienne de rattraper le retard dans la publication de l'Annuaire des Nations Unies; il estime que le Séminaire et la Déclaration de Windhoek revêtent une grande importance et espère que des manifestations analogues auront lieu dans d'autres régions. Il souligne aussi le rôle important que jouent les centres d'information des Nations Unies dans la transmission de l'information à destination et en provenance des Etats Membres et souligne l'intérêt des réunions organisées périodiquement par le Département de l'information à l'intention des directeurs, des fonctionnaires de l'information et des bibliothécaires.

30. M. KARANCY (Indonésie) estime que l'information et la communication sont inséparables des progrès de la stabilité politique, du bien-être économique, de la justice sociale et de l'identité culturelle. Une révolution est en cours dans le domaine des technologies de la communication mais les pays en développement se voient privés de la possibilité d'en profiter pleinement. L'Indonésie et les autres pays non alignés considèrent que les progrès vers l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication constituent une condition indispensable pour permettre aux nations en développement de promouvoir leurs objectifs de développement conformément à leurs besoins et à leurs intérêts propres. Dans le but de supprimer les inégalités inhérentes au système de la communication et de l'information, on pourrait aussi lancer un programme où des prix seraient décernés à des particuliers, des institutions ou des pays dont les mérites auraient été reconnus et qui auraient su utiliser efficacement l'information et la communication pour favoriser le progrès social et améliorer le niveau de vie des populations dans une plus grande liberté.

31. Les pays en développement se sont constamment efforcés de renforcer la coopération avec l'ONU et plus particulièrement entre l'Organisation et le Pool des agences de presse des pays non alignés. La délégation indonésienne apprécie en particulier les dépêches quotidiennes diffusées par le Département de l'information en association avec le Pool.

32. Dans le cadre de la coopération technique entre les pays en développement, l'Indonésie a organisé des programmes de formation concernant les médias avec la participation de nombreux pays d'Asie, du Pacifique, d'Afrique et d'Amérique latine. Elle a accueilli la Namibie au sein du programme en 1991.

33. L'intervenant appelle l'attention sur le Programme international pour le développement de la communication, financé par l'Unesco, et exprime son soutien à l'appel lancé à l'ensemble des Etats Membres et des organisations

(M. Karanoy, Indonésie)

pour qu'ils versent des contributions afin de faciliter la poursuite du Programme et son application rapide. Le Séminaire de Windhoek, organisé conjointement par l'Unesco et l'ONU, devrait servir de modèle à d'autres séminaires qui pourraient se tenir dans d'autres régions du monde. Le Département de l'information mérite tout particulièrement d'être félicité pour ses efforts en faveur de l'élargissement des contacts avec les organisations non gouvernementales et les groupes s'occupant d'enseignement, du renforcement des centres d'information et de l'application des programmes de formation destinés aux professionnels de l'information dans les pays en développement, ainsi que pour la diffusion d'informations sur le Moyen-Orient et l'apartheid. Le Centre d'information des Nations Unies à Jakarta a organisé des stages de formation extrêmement utiles, produit des programmes de télévision en langue indonésienne et contribué à la publication de la Déclaration universelle des droits de l'homme en indonésien.

34. M. POPESCU (Roumanie) dit que le droit fondamental qu'est la liberté d'expression et d'opinion constitue l'un des éléments fondamentaux de la nouvelle constitution qui doit bientôt être adoptée dans son pays. La mise en place d'organes d'information privés et publics indépendants est particulièrement importante pour les pays qui sont en train de se doter de nouvelles structures économiques et sociales et traversent une période de transition difficile. La Roumanie apprécie l'aide que lui apportent différentes institutions nationales et internationales en vue d'améliorer ses infrastructures et ses moyens techniques dans le domaine de l'information et il est à espérer que la coopération multilatérale se poursuivra, s'agissant en particulier des projets de développement dans ce domaine.

35. L'ONU intervenant de plus en plus dans les affaires internationales, il est indispensable qu'elle-même fasse connaître ses activités. Le Département de l'information joue un rôle particulièrement important à cet égard; ses travaux devraient être centrés sur l'action poursuivie par le Secrétaire général, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale pour maintenir la paix et la stabilité dans le monde, ainsi que sur la promotion des droits de l'homme, la protection de l'environnement, la situation des femmes et les soins particuliers dus aux enfants, le trafic et l'abus des drogues, le terrorisme, l'aide humanitaire et le développement économique et social. Malgré des ressources financières et humaines limitées, des crédits devraient être dégagés pour couvrir les événements internationaux inattendus mais importants qui appellent une intervention de l'ONU.

36. L'intervenant se félicite de l'initiative prise par le Comité de l'information à sa treizième session concernant l'organisation d'un débat sur le fonctionnement et la coordination des centres d'information des Nations Unies, dont certaines conclusions figurent dans le projet de résolution B. Le Gouvernement roumain appuie pleinement les activités du centre de Bucarest et envisage d'augmenter encore sa contribution financière malgré de graves difficultés économiques, afin de répondre à la forte demande d'informations de la part des institutions nationales, des organes d'information, etc.

37. M. ALSAIDI (Yémen) estime que, compte tenu de l'importance de l'information comme moyen de promouvoir la paix et la sécurité internationales, on devrait poursuivre les efforts en vue de combler l'écart entre les capacités d'information des pays industrialisés et celles des pays en développement. La délégation yéménite est satisfaite du rôle joué par le Département de l'information; elle se félicite des rencontres organisées à l'intention des journalistes sur la question de Palestine avec la participation du Département et demande que l'Intifada palestinienne fasse l'objet d'une couverture détaillée. Elle se félicite également de la déclaration de Windhoek et souhaite qu'un séminaire analogue soit organisé sur la promotion d'une presse arabe pluraliste et indépendante.

38. Afin d'élargir le processus actuel au monde arabe, la délégation yéménite a demandé que soit créé un centre d'information des Nations Unies à Sanaa. Le Yémen, pays démocratique, dispose d'une presse libre et pluraliste mais manque des ressources qui permettraient de mettre en place des institutions démocratiques. Un tel centre faciliterait les échanges d'informations entre la presse yéménite et l'ONU et aiderait par ailleurs à former des journalistes, afin qu'ils puissent assimiler plus facilement les changements qui se produisent dans le monde. Conformément au document A/SPC/46/L.6, cette demande a été approuvée pour recommandation à l'intention de l'Assemblée générale et la délégation yéménite tient à exprimer ses remerciements aux intéressés.

39. M. TRINH XUAN LANG (Viet Nam) dit que le rôle de l'information et de la communication est devenu plus vital que jamais en une période de changements profonds et de progrès sans précédent dans le domaine de la science et de la technologie. La liberté de l'information est un droit fondamental, mais l'information est en réalité une arme à double tranchant. Des informations exactes et objectives qui reflètent la diversité nationale et culturelle et les valeurs universelles contribuent à promouvoir la paix, la coopération internationale et le développement; mais des informations mensongères peuvent avoir des conséquences incalculables. Une liberté d'information authentique doit s'accompagner d'un sens des responsabilités. L'usage abusif de cette liberté pour imposer des idées à autrui ou tenter de s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres pays doit être résolument condamné.

40. Les progrès des techniques de la communication n'ont malheureusement pas réduit l'écart entre les pays développés et les pays en développement. Un petit nombre d'agences de presse et d'organes d'information de quelques pays développés domine le système d'information actuel, rendant compte uniquement du point de vue et des valeurs des pays développés, ceux des pays en développement étant sous-représentés ou présentés de façon déformée. Cette situation n'est pas faite pour servir une véritable liberté de l'information, pas plus qu'elle ne permet d'encourager un échange entre égaux.

41. Par conséquent, l'instauration d'un nouvel ordre international de l'information et de la communication, plus équilibré et plus efficace, tel qu'il est défendu par l'Unesco et le Mouvement des pays non alignés depuis la

(M. Trinh Xuan Leng, Viet Nam)

fin des années 70, reste un impératif. Ce nouvel ordre international doit respecter les valeurs culturelles et sociales et la souveraineté de tous les Etats et faciliter la libre circulation de l'information dans l'intérêt de la compréhension, de la coopération et de la paix et de la sécurité internationales.

42. Compte tenu de l'évolution rapide des technologies, les pays en développement devraient unir leurs efforts pour donner la priorité à la modernisation de leurs infrastructures en matière d'information et les pays technologiquement avancés devraient leur venir en aide. Le système des Nations Unies devrait lui-même passer des simples déclarations aux actions concrètes. Ces efforts conjugués auraient certainement pour effet d'accroître la participation des pays en développement au système d'information international, de réduire progressivement les disparités et enfin de combler le fossé entre les pays développés et les pays en développement.

43. Etant donné qu'il est impossible d'ouvrir un centre d'information des Nations Unies dans chaque pays, le Département de l'information devrait se préoccuper de fournir davantage de matériaux d'information aux pays qui n'en sont pas dotés, de façon à ce que tous les pays puissent profiter des ressources communes.

44. Le consensus auquel est parvenu le Comité de l'information à sa session précédente, et dont on doit se féliciter, est de bon augure et indique qu'il est reconnu que les imperfections du système international d'information actuel doivent être corrigées dans le cadre d'une coopération internationale qui agirait à l'avantage des pays en développement. L'ONU et ses institutions spécialisées disposent d'un potentiel considérable pour promouvoir cette coopération, et le Département de l'information devrait, tout en s'occupant des nombreuses autres questions qui relèvent de sa compétence, s'atteler à cette tâche. L'Unesco, par l'intermédiaire de son Programme international pour le développement de la communication, a apporté une aide précieuse à cet égard.

45. Le Viet Nam, quant à lui, est attaché à la liberté de la presse et de l'information, qui est garantie par sa constitution et sa législation, et accueillerait avec satisfaction toute assistance bilatérale et internationale qui lui permettrait de développer son réseau d'organes d'information.

46. M. KUWONU (Togo) déclare que les bouleversements profonds qui se sont produits dans les rapports entre blocs et la marche vers la démocratie ont entraîné des changements positifs un peu partout en Afrique. Sur le continent africain, les peuples luttent pour leurs droits fondamentaux, parmi lesquels figure la liberté d'expression, d'opinion et de l'information qui présuppose l'existence d'une presse indépendante, libre de toute pression et exclusivement au service des peuples. Lors de la Conférence nationale souveraine, qui s'est tenue aux mois de juillet et d'août 1991, le peuple togolais a souligné le rôle essentiel que doivent jouer les médias dans la

(M. Kuwona, Togo)

formation de la pensée collective et la nécessité de créer les conditions favorables à l'instauration d'un nouvel ordre de l'information plus démocratique, plus juste et objectif; il a pris à cet effet des résolutions consolidant la liberté et l'indépendance de la presse. Le Gouvernement du renouveau national du Togo est déterminé à créer une presse indépendante et pluraliste comme facteur du processus de démocratisation en cours et à faire de l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication une des priorités de son action dans le domaine international.

47. Le rapport du Comité de l'information (A/46/21) indique qu'un consensus s'est dégagé sur la nécessité de favoriser une meilleure circulation de l'information, d'éliminer les déséquilibres, de redynamiser les activités de l'information et d'accroître l'efficacité du Comité. Le Togo approuve pleinement le projet de résolution intitulé "L'information au service de l'humanité", figurant dans le document A/SPC/46/L.5, en particulier l'alinéa a). Les efforts de la communauté internationale devraient tendre en particulier à assurer la diversité des sources de l'information et le libre accès à cette dernière. A cet effet, il est essentiel que les acquis des progrès techniques réalisés dans le domaine de la communication ne restent pas le monopole des pays développés, mais permettent aux pays en développement de rattraper leur retard technique.

48. La Déclaration de Windhoek définit un certain nombre de priorités concernant la promotion d'une presse indépendante et pluraliste. Le Togo a déjà fait siennes ces préoccupations et a mis en oeuvre toutes les dispositions nécessaires en vue du renforcement d'une presse libre, indépendante et pluraliste, notamment l'abolition de la censure.

49. En tant que noyau du mécanisme des Nations Unies en matière d'information, le Département de l'information traite avec un dynamisme admirable un certain nombre de problèmes qui préoccupent l'humanité. Le Togo se réjouit également des efforts déployés par le Département en ce qui concerne la coopération avec l'Unesco et avec le Pool des agences de presse des pays non alignés et estime que les programmes de formation à l'intention des journalistes de la presse, de la radio et de la télévision des pays en développement devraient être intensifiés en vue de doter ces pays des ressources humaines adéquates pour améliorer leurs performances.

50. Dans le cadre d'un nouvel ordre politique qui est en train de succéder à l'ancien, la paix et la sécurité ne peuvent être garanties que par l'élimination de tous les déséquilibres existants entre les pays développés et les pays en développement, y compris ceux en matière d'information.

51. L'information ne saurait être exclusivement événementielle; elle doit apprécier les évolutions et être au service du développement et de la formation. C'est pourquoi, elle doit également mobiliser. L'univers médiatique peut être porteur d'une philosophie totale de notre temps, voire d'une idéologie renouvelant l'espérance.

52. M. ZEGHIB (Algérie) observe que la perception des événements qui ont bouleversé le monde est devenue plus déterminante que les événements eux-mêmes, reflétant ainsi l'importance de la communication et de l'information dans la formation de l'opinion publique et, par conséquent, de notre monde moderne. Toutes les barrières que les hommes ont cru pouvoir ériger pour freiner la libre circulation des idées et l'expression libre des opinions, s'effondrent d'elles-mêmes car elles ont été rendues caduques par les formidables développements technologiques dans le domaine de la communication.

53. Animé de la conviction que la paix et la compréhension entre les peuples ne peuvent pas exister sans la liberté d'information et d'opinion, le Mouvement des pays non alignés a lancé le premier appel pour l'établissement d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, immédiatement dénoncé alors comme probable atteinte à la liberté d'informer. Or, dans la plupart des pays en développement, la liberté de la presse et de l'information est surtout menacée par cette ultime censure que constituent le manque de moyens, l'absence de personnel qualifié et l'impossibilité d'accès aux techniques récentes. Au nom de la liberté de la presse, de véritables monopoles se sont constitués dans les pays dits développés qui pensent, créent et distribuent le produit médiatique. Aujourd'hui encore, plus de 85 % des informations diffusées quotidiennement n'impliquent à aucun stade de leur production ou de leur diffusion, les quatre cinquièmes de la population mondiale auxquels ils sont pourtant destinés. C'est pourquoi la délégation algérienne réaffirme sa profonde conviction en un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. Un tel ordre, visera non seulement à réduire les déséquilibres, mais aussi à créer et à renforcer les capacités des pays en développement, et il permettra que leur message soit transmis et écouté et, en fin de compte, il contribuera à une meilleure compréhension entre les peuples.

54. Il faut rendre hommage à la volonté et au professionnalisme de la Secrétaire générale adjointe chargée du Département de l'information, ainsi qu'à l'ensemble du personnel du Département. La délégation algérienne signale cependant, que dans le rapport du Secrétaire général (A/46/449), aucune mention n'est faite du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, bien que cela soit un des aspects les plus importants du mandat confié au Département de l'information par l'Assemblée générale. Dès sa prochaine session, le Comité de l'information devra clarifier et rédiger en termes plus précis le mandat assigné au Département et choisir des actes prioritaires de réflexion sur chacune des aires ou divisions du Département de l'information, selon un calendrier précis établi par le Comité de l'information.

55. Il faut lever tous les obstacles qui empêchent la libre circulation de l'information. Il est essentiel que tous ceux qui militent pour l'établissement d'une presse pluraliste dans chaque nation accordent autant d'intérêt à l'établissement de sources d'information pluralistes entre toutes les nations. Ce n'est qu'à ce prix que pourra se développer efficacement la coopération entre les peuples.

56. M. HACHANI (Tunisie) dit que son pays a adopté une politique de l'information basée sur la liberté et la diversité dans le cadre des règles de déontologie acceptées par tous. Toutefois, force est de constater, que dans les pays en développement, les progrès enregistrés pour introduire plus d'équilibre dans les flux d'information mondiaux restent modestes, et que la liberté d'informer et de s'informer, principe de base de toute démocratie, ne résiste pas toujours, il faut le regretter, à la pression de la conjoncture. C'est pourquoi il est important de poursuivre les travaux dont il est fait état dans les documents A/46/449 et A/46/21, et d'inscrire le nouvel ordre de l'information parmi les objectifs à atteindre dans le cadre du nouvel ordre mondial. La délégation tunisienne attache une importance extrême aux questions humanitaires et aux droits de l'homme; c'est dans ce cadre qu'elle apprécie à leur juste valeur les efforts déployés par le Département de l'information pour faire connaître les atteintes de toutes sortes que subissent les droits du peuple palestinien. D'autres sujets qui, par leurs dimensions, engagent le sort des générations futures, notamment l'environnement, le développement et le désarmement, méritent également d'être traités avec beaucoup d'attention.

57. La délégation tunisienne se félicite des résultats du séminaire de Windhoek, et estime que la formation des journalistes et la possibilité d'accès à une technologie de pointe en matière d'information demeurent une priorité, afin d'établir un flux d'information objectif et équilibré, permettant de transmettre les valeurs et principes contenus dans la Charte. Les centres d'information des Nations Unies devraient être dotés des moyens matériels et humains leur permettant d'assurer au mieux leur mission. Il importe à cet égard que la documentation diffusée par ces centres soit toujours dans la langue du pays destinataire. De même, les communiqués de presse contenant des résolutions et des décisions adoptées par l'Assemblée générale avec indication des résultats des votes, devraient être publiés dans toutes les langues de travail de l'Organisation, y compris l'arabe.

58. M. MAHMOUD (Liban) dit que l'information est le miroir et le catalyseur des événements à tous les niveaux dans le monde, et donne lieu à un vaste échange international d'idées et de concepts. La libre circulation de l'information est également une importante condition préalable à la démocratie. Le rôle et les fonctions du Département de l'information devraient se développer, puisque le nouvel ordre mondial permettra de faire face de manière plus efficace aux véritables obstacles du développement. Dans ce contexte, l'information représente le vecteur le plus propre à promouvoir la compréhension et la coopération. D'autre part, la modernisation et le renforcement des moyens de communication dans les pays en développement constituent, grâce aux relations bilatérales avec les pays développés, le meilleur moyen d'améliorer l'information elle-même, sur le plan tant quantitatif que qualitatif. L'ordre mondial de l'information tel qu'il est envisagé, exige outre une couverture plus objective des questions régionales et internationales, une circulation moins inégale de l'information, tant en ce qui concerne la diffusion que l'accès à celle-ci.

(M. Mahmoud, Liban)

59. La délégation libanaise reconnaît que le Département de l'information est confronté à une tâche complexe et apprécie aussi à son juste mérite le rôle des centres d'information des Nations Unies. Elle est favorable à la publication, en espagnol et en arabe, des communiqués de presse annuels mentionnant les résolutions et les décisions adoptées par l'Assemblée générale, dans la mesure où cela facilitera le travail d'un grand nombre de ministères, de centres sociaux et d'institution de recherche à l'étranger. Beyrouth conserve sa position de capitale de l'édition arabe, malgré des difficultés intérieures, qui n'ont d'ailleurs pas interrompu les travaux du Centre d'information des Nations Unies. La délégation libanaise attend avec intérêt la nomination d'un nouveau directeur du Centre et assure le Comité que son Gouvernement coopérera pleinement au renforcement du rôle futur du Centre, au niveau tant national que régional.

60. M. FASEHUN (Nigéria) souligne le rôle central que joue l'Unesco en aidant les pays en développement à améliorer leurs infrastructures de communication. Sa délégation considère aussi que le consensus qui s'est réalisé en 1990 autour de l'information est, pour les pays développés, un engagement moral à fournir une assistance analogue qui devra être acheminée sans conditions par les organismes bilatéraux et multilatéraux. Toutefois, l'assistance que fournit déjà l'Unesco à travers son Programme international pour le développement de la communication est bien inférieure aux besoins. La délégation nigériane appelle par conséquent les donateurs à accroître leurs contributions de manière substantielle afin de renforcer la liberté de l'information dans les pays concernés.

61. En ce qui concerne les centres d'information des Nations Unies, la délégation nigériane accueille avec plaisir les recommandations du Comité de l'information, auxquelles elle souscrit. Cela étant, elle souhaite que des directeurs soient nommés pour les centres situés en pays en développement, notamment à Dar es-Salaam et à Bujumbura, afin que les centres puissent fonctionner normalement, et se déclare convaincue que le financement devrait relever de la responsabilité de l'Organisation des Nations Unies. En ce qui concerne les centres d'information, le Nigéria s'inquiète avant tout des difficultés que rencontrent actuellement bon nombre de pays en développement, en particulier en Afrique, lorsqu'ils veulent avoir accès à l'information scolaire et universitaire. En outre, les centres constituent souvent la seule source d'information sur la politique internationale et l'Organisation des Nations Unies, et sont également de bonnes bibliothèques de recherche.

62. La délégation nigériane se félicite que le Département de l'information recoure à toute sorte de moyens de communication pour faire connaître les questions prioritaires pour l'Organisation des Nations Unies, et le prie instamment de poursuivre ses activités contre l'apartheid et de diffuser des éléments d'information sur le développement en Afrique ainsi que sur les droits de l'homme, le désarmement, l'environnement et le développement. Un financement suffisant devrait être assuré au Département de l'information pour lui permettre de remplir son mandat; dans ce contexte, la délégation nigériane

(M. Fasehun, Nigéria)

se réjouit de l'adoption du plan de consultation intersessions entre le Département et le Comité de l'information. Enfin, la délégation nigériane souhaite que des réunions informelles aient lieu entre le Bureau du Comité de l'information, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et le Comité du programme et de la coordination, afin de s'assurer qu'ils sont informés des exigences auxquelles est confronté le Département de l'information. Les Etats Membres devraient être prêts à assumer les frais supplémentaires qu'entraînent l'adhésion de nouveaux Etats et le succès rencontré par l'Organisation des Nations Unies.

63. M. CHAFIK (Maroc) dit que le développement accéléré des moyens d'information et de communication peut contribuer à renforcer l'amélioration des relations internationales, mais la persistance du déséquilibre dans la détention des techniques et du savoir dans ce domaine est de nature à engendrer des conflits. En fait, la concentration des moyens de communication et d'information entre les mains des pays développés, constitue une menace de plus en plus pressante pour la survie de certaines cultures. Le nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, corrolaire du nouvel ordre économique international, devrait permettre une démocratisation des relations internationales, un rééquilibre de la circulation de l'information ainsi qu'une intensification des échanges d'information entre pays développés et en développement. La réduction de l'écart qui existe en matière d'information entre ces deux types de pays passe par le renforcement de la coopération. Sur le plan juridique, il convient de rappeler les lacunes du droit international en la matière ou le manque de réglementation dans certains secteurs importants. Sur le plan technique, l'écart ne cesse de s'élargir entre pays développés et pays en développement, en particulier avec l'apparition de modes de communication faisant appel à des technologies de pointe. Les pays en développement ont opté pour le dialogue qu'ils considèrent comme la règle de conduite la plus appropriée pour redresser la situation et établir un courant d'échange d'informations, d'idées et de connaissances propices à l'élargissement de la coopération et à son renforcement. A ce propos, la délégation marocaine se félicite des efforts louables déployés par l'Unesco, le Département de l'information des Nations Unies et le Comité de l'information, et elle encourage toute initiative bien pensée, prise dans un cadre bilatéral ou multilatéral pour sortir les pays en développement de leur situation de dépendance.

64. Pour ce qui est des activités du Département de l'information, qui en dépit de réductions d'effectifs et de ressources a pu augmenter sa production, la délégation marocaine estime qu'il devrait diffuser plus d'informations présentant un intérêt particulier pour les pays en développement. Les Centres d'information de l'ONU étant les instruments les plus appropriés pour cela, un effort devrait être fait pour en étendre le réseau et en améliorer l'infrastructure, afin qu'ils se trouvent dans les meilleures conditions pour faire connaître les activités de l'Organisation. En conclusion, la délégation marocaine tient à encourager le Département pour ses efforts visant à intensifier sa coopération avec le Pool des agences de presse des pays non alignés.

65. Mme CASTRO DE BARISH (Costa Rica) dit que sa délégation s'est associée au consensus dont a fait l'objet au Comité de l'information le projet de résolution publié sous la cote A/SPC/46/L.6, en dépit des réserves que lui inspire l'alinéa m) du paragraphe 1. Le Costa Rica aurait préféré que la seconde phrase de cet alinéa, qui se lit ainsi "le Comité prend note des demandes du Costa Rica et de la Bulgarie touchant la création d'une antenne d'information dans leurs pays", fût rédigée comme suit "le Comité recommande également de prendre en considération les demandes du Costa Rica et de la Bulgarie touchant la création d'une antenne d'information dans leurs pays".

66. Pour l'information de la Commission politique spéciale, la délégation costa-ricienne a fait distribué sous la cote A/SPC/46/L.8 un projet de résolution présenté d'abord à titre non officiel au Comité de l'information. Le Costa Rica y propose d'établir sur son territoire un centre d'information des Nations Unies, en tirant parti des facilités et locaux offerts par l'Université pour la paix. Les incidences financières de ce projet seraient minimales, étant donné que l'Assemblée vient d'adopter par consensus en séance plénière un projet de résolution portant création d'un fonds d'affectation spéciale pour la paix, qui sera alimenté par des contributions volontaires visant à appuyer les différentes activités de l'Université.

67. Le Costa Rica n'a pas l'intention de faire obstacle au consensus de la Commission, mais il souhaite que son projet de résolution, accompagné des communiqués de presse correspondants, figure dans le rapport de la Commission à l'Assemblée. La délégation costa-ricienne n'insistera pas pour qu'une décision soit prise à propos du projet A/SPC/46/L.8, car elle espère que la Commission faisant droit à sa modeste requête, recommandera d'elle-même la création du centre d'information que propose le Costa Rica.

68. Le PRESIDENT constate que le Costa Rica ne demande pas qu'une décision soit prise sur le projet de résolution A/SPC/46/L.8.

La séance est levée à 13 h 15.